



Union
Syndicale
Solidaires

1.500 € nets / mois c'est possible ! Même les patrons le reconnaissent.

Le 29 mai 2012, à l'occasion d'une réunion relative à la Négociation Annuelle Obligatoire et répondant à la revendication exprimée par **Sud**, la délégation patronale annonçait qu'elle était prête à satisfaire cette demande. Certes, les représentants de l'employeur précisait que ce salaire minimum ne serait apprécié qu'après une durée de présence dans l'entreprise de 2 ans. Pour mémoire, notre revendication porte sur le salaire d'embauche. Malgré cette divergence et constatant ce rapprochement significatif, les délégués **Sud** ont déclaré séance tenante que si l'employeur revoyait sa copie en acceptant d'appliquer cette mesure à l'embauche mais après une période à déterminer et inférieure à 2 ans, notre organisation était à même d'envisager très sérieusement et historiquement la signature d'un accord N.A.O.

Il est clair que les motivations patronales sont liées à ce qu'ils appellent la loi du marché et que pour fidéliser les jeunes et endiguer l'hémorragie des nouveaux entrants qui deviennent vite des nouveaux partants, c'est le prix à payer.

Il est tout aussi évident que cette motivation n'a rien à voir avec notre argumentation qui consiste à garantir aux salariés un salaire minimum décent qui leur permet d'être autonomes et de subvenir aux besoins vitaux.

Coup de théâtre : le 6 juin s'est tenue une nouvelle réunion N.A.O. (non-prévue au calendrier mais décidée unilatéralement par les patrons). Revirement de la direction qui dit devoir faire des choix budgétaires et qu'elle ne pourra valider le salaire minimum à 1.500 € nets ???

- Comment se peut-il que le 29 mai il n'y ait pas de contrainte budgétaire et que le 6 juin il y en ait une ???
- Se peut-il que les patrons soient contraints de faire un choix **entre la garantie d'un salaire minimum digne de ce nom** et la revalorisation du métier de DA en nommant une vingtaine de chefs d'agences en CM8 (alors que les 240 autres resteront en CM6 et CM7 et que cette disposition unilatérale n'a même pas fait l'objet d'une proposition dans le cadre de la NAO : illustrant par la même le concept de loyauté à la mode patronale !) ???
- Ou alors se pourrait-il que quelques esprits chagrins aient grenouillé et trouvé à redire sur la proposition patronale au motif que d'assurer un tel niveau de salaire minimum risquait « d'écraser » les strates hiérarchiques et les niveaux de rémunérations. **Doit-on comprendre qu'il ne faut pas accorder un salaire minimum de vie au prétexte que ceux qui ont « plus » seraient lésés ? Mais lésés de quoi ? Car il n'est pas**

question de leur retirer quoi que ce soit ! Il est juste question de dire que l'entreprise s'engage à ne pas verser à ses salariés de salaire en dessous de 1.500 €.

Cela concerne encore aujourd'hui environ 130 personnes à la CENFE. Il est intolérable qu'une entreprise comme la caisse d'épargne ne fasse rien et maintienne des salariés proche du seuil de pauvreté (avec à peine plus de 1.000 € par mois quand on a payé le loyer, les frais de transport pour aller bosser, les charges vitales telles que chauffage, éclairage et nourriture la propension marginale à épargner est soit égale à zéro dans le meilleur des cas et négative le plus souvent ...).

De plus, que dire des propositions « saupoudrages » du style « berceaux ». Jugez plutôt : un berceau c'est un droit de place dans une crèche réservée par la CENFE dans des établissements du genre « 1,2,3, soleil » pour ses salariés. A priori, c'est plutôt sympa ... Quand on gratte un peu et que l'on réfléchit, on s'aperçoit vite du manque d'équité du système. En effet, le nombre de places disponibles en 2011 étaient de 10 et le nombre de naissances étaient de 50 environ. Tout d'abord on comprend aisément que tous les nouveaux parents de la CENFE n'ont pu voir leur besoin satisfait. Mais quand on sait que juste le droit d'avoir une priorité d'accès dans ces établissements coûte 12.000 €, que la CENFE proposerait 15 berceaux pour 2012, que $12.000 \text{ €} \times 15 = 180.000 \text{ €}$, on est en droit au nom de la justice sociale tout simplement de revendiquer une prime familiale de 180.000 € : 50 naissances = 3.600 € ! ...

Hormis la question essentielle du salaire minimum, la direction a fait part de 8 propositions « saupoudrages » dont celle des berceaux et une augmentation du budget du comité d'entreprise de 0.175 point !?... La moyenne des budgets des entreprises de la branche des caisses d'épargne est de 1.50%. Celui de NFE ne serait encore que de 1.25% !... De qui se moque-t-on ?

A Sud nous n'avons qu'une parole et nous réitérons nos propos : Si la proposition de la mise en place d'un salaire minimum de 1.500 € nets/mois x 13 trouve sa place dans l'accord N.A.O. de cette année, Sud sera signataire de celui-ci.

Lille, le 11 juin 2012